ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

HLM : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 64936

Texte de la question

M Marcel Dehoux attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement et des transports sur le parc HLM dans la region Nord - Pas-de-Calais qui represente 8,5 p 100 du parc national pour une population de 7 p 100. De plus la region a obtenu, en 1990, 6,54 p 100 de la dotation nationale ; il est prevu 5,44 p 100 en 1993. Il lui demande s'il est dans ses intentions de prendre des mesures concretes afin d'augmenter la dotation nationale pour satisfaire les besoins de cette region.

Texte de la réponse

Reponse. - La repartition des credits entre les regions est calculee, pour les prets locatifs aides (PLA), en prenant en compte les besoins en logements lies a l'evolution du nombre des menages et au renouvellement du parc, et pour la rehabilitation, a partir du nombre de logements restant a rehabiliter. Ces dotations sont par ailleurs completees en PLA et en primes a l'amelioration des logements a usage locatif et occupation sociale (Palulos), par des ajustements dits a dire d'expert, qui ont principalement pour objet de tenir compte des phenomenes de tension sur le marche du logement qui se manifestent dans quelques regions. Pour la region Nord-Pas-de-Calais, un tel ajustement a toutefois ete fait et a un niveau important, dans une perspective d'amenagement du territoire, pour tenir compte de la necessite de mener des operations de restructuration urbaine. Ainsi, pour 1993, la dotation fongible PLA-PALULOS de la region Nord - Pas-de-Calais s'eleve a 359 MF en categories II et III uniquement. Elle a tres sensiblement augmente par rapport a 1992, puiqu'elle s'elevait a 310,2 MF en categories II et III. Il en est de meme pour la dotation pret locatif aide du Credit foncier de France (PLA-CFF) puisqu'elle passe, en subvention, de 18,5 MF en 1992 a 20 MF en 1993. En PLA insertion, la dotation du Nord - Pas-de-Calais augmente egalement. En effet, 65 MF sont prevus pour 1993 alors que 63 MF avaient ete delegues en 1992. A ces dotations regionalisees entrant dans le cadre traditionnel des aides de l'Etat au logement social, s'ajoutent une dotation exceptionnelle de 15 MF au titre du bassin minier (convention conclue entre l'Etat, l'ANAH et la SACOMI) ainsi qu'un montant de 10 MF de PLA experimentaux destine au financement d'operations presentant un caractere innovant en matiere d'environnement (protocole habitat Cadre de vie entre l'Etat et la region Nord - Pas-de-Calais). L'effort exceptionnellement important decide par le Gouvernement au benefice de la region Nord - Pas-de-Calais en 1993 permettra ainsi de repondre aux besoins de cette region et de ses habitants.

Données clés

Auteur : M. Dehoux Marcel
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64936
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : équipement, logement et transports
Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE64936

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5501